

(Deux Montagnes), Smith (Durham), Smith (Wentworth), Piché, Thompson, Viger, Watts, Wettenhall. — 48. Contre. — MM. Badgley, Brooks, Cayley, Christie, Crayser, Gully, Macdonald (Kingston), MacNab, McConnell, McLean, Papineau, Pince, Seymour, Sherwood (Brockville), Sherwood (Toronto), Smith (Frontenac), Stevenson, Wilson. — 18.

Ainsi elle a été adoptée. ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, HIER SOIR. — On remarque l'arrivée de M. Chauveau, M. P. P. pour le comté de Québec. Après la réception d'un grand nombre de pétitions, dont plusieurs présentées par M. Chauveau, la Chambre passe aux avis de motions.

M. Davignon propose de renvoyer à un comité spécial la pétition d'un grand nombre de marchands de Montréal qui demandent le rappel des lois de Banqueroutes, l'hon. M. Lafontaine se lève, et dit que l'intention du gouvernement étant de proposer lui-même le rappel de ces lois, il espère que l'hon. membre retirera sa motion; il ajoute qu'il a encore l'intention d'introduire un bill spécial pour régler les causes qui pourraient être pendantes devant cette cour. M. Davignon retire sa motion. Ensuite il est fait différentes motions par l'hon. Macdonald, de Kingston, relativement à la commission du pénitentiaire, motions qui suscitent d'assez longs débats, et sont en partie accordées. Après quoi, M. Holmes introduit un bill pour amender la loi « réglant les lettres de change à l'intérieur et les billets promissaires »; la seconde lecture pour jeudi. Ensuite il est nommé un comité permanent sur la bibliothèque. Puis l'hon. M. Boulton fait motion et il est résolu de présenter une adresse à S. E. demandant un état des collèges électoraux. Ici, l'hon. M. Hincks dit qu'il n'y a pas eu de recensement pour le Bas-Canada; mais que, d'après trois calculs séparés, il sera facile de suppléer au manque de recensement. L'avis de motion de l'hon. M. Merritt pour nommer un comité de toute la Chambre, au sujet du libre échange avec les E. U., est remis à mardi. Après quoi, M. Chauveau comparait à sa place ainsi que plusieurs autres, pour répondre de son absence du comité sur l'élection de Cornwall; ils sont tous excusés, et la Chambre passe aux ordres du jour.

Le rapport sur les comités permanents est lu et adopté (nous le donnerons mardi). Sir A. MacNab fait motion que le rapport relatif à la conduite de M. Vansittart à l'élection d'Oxford soit maintenant lu; adopté. M. Vansittart paraît à la barre, et présente sa défense. Il prouve plusieurs témoins, et est assisté d'un conseil (M. Hartley, avocat de Montréal). Le premier témoin a été le colonel Whitehead, que la Chambre a examiné jusqu'à minuit; l'affaire doit être reprise aujourd'hui.

LA LETTRE DE M. CHARTIER.

Nos lecteurs aimeraient sans doute à savoir de quoi il s'agit, lorsque nous parlons d'une lettre de M. Chartier. Ce Monsieur le leur dit dans une lettre qu'il adresse au Dr. W. Nelson, et dont voici un passage: « J'ai écrit cette lettre à M. Papineau dans l'intention bien réelle de lui envoyer à Paris par un monsieur qui devait s'y rendre, et dont le voyage a retardé ou manqué. Je permets dans le temps au secrétaire de l'Association des Réfugiés Canadiens d'en prendre une copie pour être déposée parmi les archives de cette association. J'en emportai une copie avec moi à Paris en 1840, dans l'intention de la montrer à M. Papineau, si toutefois je venais à penser qu'elle pût lui profiter; mais d'après mes diverses conversations avec lui, pendant les quatre mois que je le fréquentai à Paris, je jugeai qu'il n'était pas homme à s'entendre dire la vérité toute entière, et qu'il s'offenserait de ma lettre sans s'expliquer. Je ne la lui ai donc pas présentée; et je suis porté à croire qu'il n'en a pas eu communication d'aucune autre source. »

Cette lettre, dont parle M. Chartier, porte la date de « St. Albans, Vt., novembre 1839. » C'est le document le plus fort que nous ayons encore lu contre M. Louis-Joseph Papineau. Quoique nous eussions fort désiré d'en faire plusieurs extraits, nous sommes pour le moment contraint et à renoncer à cette intention, vu les nombreuses matières qui doivent trouver place dans notre feuille. Contentons-nous donc de constater qu'il ressort de cette lettre:

1° Que M. L. J. Papineau a voulu et causé l'insurrection de 1837; que malgré cela il n'a pas songé à préparer la défense, (en d'autres termes) qu'il a conduit les Canadiens à la boucherie; que tous les malheureux, qui ont souffert en 1837 et 1838, ont droit de rejeter sur la tête de M. L. J. Papineau leurs maux et ceux du pays.

2° Que M. L. J. Papineau, au moment du danger et lors qu'il fallait monter du courage et de la détermination, a lâchement abandonné les Canadiens, et s'est enfui le premier aux Etats-Unis dès le commencement du combat de St. Denis, déconçant ainsi les Canadiens qu'il avait poussés à l'insurrection; ce qui fait dire à M. Chartier: « Hélas! M. Papineau, que la nature ne vous a-t-elle donné autant de courage que d'éloquence! »

3° Qu'aux Etats-Unis, M. L. J. Papineau s'est caché, au lieu de pourvoir aux nécessités et besoins de son pays et de ses compatriotes aux Etats-Unis.

4° Que M. L. J. Papineau a interrompu les négociations entamées avec trois généraux américains qui voulaient servir la cause des insurgés Canadiens, et a empêché aussi ceux-ci de recevoir du secours et de l'approvisionnement. M. L. J. Papineau a refusé de signer une déclaration d'indépendance, parce qu'on y proclamait l'abolition de la tenure seigneuriale (M. Papineau était et est encore seigneur). A ce propos M. Chartier est prêt à dire à M. Papineau une dure vérité; mais il s'arrête, en s'écriant: « Il est incroyable que l'Amérique ait produit deux Arnolds! »

5° Que M. L. J. Papineau voulait se faire dictateur, méprisait et abaissait tous les autres, et une fois aux Etats-Unis n'a rien fait pour organiser les réfugiés Canadiens, et les a abandonnés à eux-mêmes.

6° Que le voyage de M. L. J. Papineau en France était (à son dire) un voyage « pour des objets d'un intérêt public » qu'il ne devait pas faire à ses frais; que ce voyage a été payé par d'autres que par M. Papineau, et que celui-ci a encore à montrer ce qu'il a fait en France pour son pays.

Telles sont les principales choses qui ressortent pour M. Papineau de la lettre de M. Chartier, appuyée de l'approbation des réfugiés Canadiens à cette époque.

Avouons que le tableau n'est pas flatteur pour M. L. J. Papineau; mais avouons aussi qu'on n'en est venu à le démasquer, que lorsque, comme le dit M. Chartier, on a eulait auprès de lui toutes les instances pour lui faire éviter la perte de cette belle réputation politique dont il a joui pendant si longtemps.

Dans notre dernière feuille, nous avons signalé les attaques inconvenantes et injustifiables faites contre la presse libérale et les Melanges Religieux en particulier par l'hon. L. J. Papineau. Nous avons en même temps exprimé la pensée que le soir même il se trouverait en Chambre quelque membre qui répondrait à ce sujet à M. Papineau; notre espérance n'a pas été trompée. M. le Dr. Nelson a pris noblement la défense de la presse libérale, et l'a fait en termes des plus flatteurs pour tous les messieurs qui en ont la direction comme éducateurs. Pour notre part, nous profitons de cette occasion pour lui en exprimer notre reconnaissance, bien que nous pensions que les éloges qu'il nous donne sont un pur effet de son désir de défendre la presse contre les injustes attaques de M. Papineau. Nous ne devons pas non plus oublier de citer M. Canchon comme ayant défendu ses confrères en journalisme; il l'a fait d'une manière tout à fait indépendante et qui lui fait le plus grand honneur.

La Chambre s'est rendue hier auprès de S. E. pour lui présenter l'adresse de l'Assemblée Législative. S. E. a répondu « qu'elle remerciait la Chambre de son adresse, et se reposait en toute confiance sur la sagesse et la prudence de ses membres pour l'assister dans tout ce qui peut tendre à la prospérité du peuple Canadien. »

Le Morning Courier dit qu'il sait que, parmi les libéraux en Chambre, il se trouve quelques hommes honnêtes et indépendants, qui ne se laisseront pas conduire par le Ministère. Le rusé Éditeur pense ainsi mettre de la division parmi les libéraux; mais qu'il sache bien qu'il n'est pas un seul libéral qui veuille accepter des félicitations politiques et qui ne se défie même du plus léger conseil de sa part.

Nous regrettons d'avoir à faire des reproches à quelques uns de nos confrères, au sujet des emprunts qu'ils nous font. Puisque nous prenons la peine de suivre les débats et de prendre des notes, il n'est que juste qu'on ne prenne point notre travail sans dire d'où on le prend. Nous disons cela spécialement par rapport au discours de M. Dumas qu'un de nos confrères reproduit sans nous en tenir compte; nous nous attendons qu'il saura dans sa prochaine feuille réparer ce pur oubli de sa part.

Depuis le commencement de la semaine, le temps a changé; il est passé du froid à une température bien basse, en sorte qu'hier à midi la ville était enveloppée dans une atmosphère des plus humides, et le soir la pluie tombait en torrents. Aujourd'hui le temps est doux et nous présage encore de la pluie.

M. le Propriétaire de la Minerve nous a adressé la livraison de Janvier de son Album Littéraire et Musical, qui est sur un format double du précédent et amélioré sous plusieurs autres points. Nous offrons nos remerciements à notre confrère, et nous ne doutons pas que grâce aux efforts qu'il fait, son Album ne se trouve bientôt dans chaque famille canadienne. — Nous dirons encore un mot à ce sujet dans notre prochaine feuille.

Nous accusons réception, avec remerciements, d'un petit ouvrage intitulé: « Le Carnaval Sanctifié par le pieux souvenir des Douleurs de Marie. » L'ouvrage est approuvé par Mgr. de Montréal, et peut s'obtenir chez M. Lamothe, libraire, vis-à-vis le séminaire, Montréal. — Nous sommes certain qu'il s'en vendra beaucoup, l'ouvrage étant à très-bon marché.

Le 17 courant, il y a eu à Rawdon une nombreuse assemblée de cinq ou six townships environnants, et l'on a passé un vote de confiance dans l'administration actuelle.

Le Bill de réciprocité a été amené devant le sénat des E. U. le 23 courant, et après quelques débats, il a été déposé sur la table pour le moment.

Le News de Missisquoi se publiera dorénavant à St. Jean, comté de Huntingdon.

Nous apprenons que M. D. R. Cotret a été admis mardi à pratiquer au barreau.

INCENDIE. — Le Courier d'hier rapporte que mercredi matin le feu s'est déclaré au Collège McGill; on a pu l'éteindre, avant qu'il eût causé de grands dommages.

UN EXEMPLE. — On voit que M. Duchesnay, membre pour Port-Neuf, quoique seigneur lui-même, a présenté en chambre une requête demandant la réforme des abus commis dans certaines seigneuries. Minerve.

BENEDICTION D'UNE CLOCHE. — Dimanche prochain 28 courant, à deux heures P. M. aura lieu la bénédiction de la cloche destinée au service de l'église St. Pierre, rue de la Visitation, faubourg Québec. Mgr. l'évêque, qui de la Visitation, faubourg Québec. Mgr. l'évêque, qui de Montréal dignement présidera la cérémonie. La cloche restera exposée dans la susdite église jusqu'au mercredi suivant. Il sera offert un cordon pour la sonner aux personnes qui lui feront l'honneur de la visiter.

HENRY CLAY. — Henry Clay vient d'être élu sénateur des E. U.

Nous attirons l'attention spéciale de nos lecteurs à la correspondance de notre Collaborateur.

M. Jos. M. Bellenger, prêtre, pour le numéro prochain

CORRESPONDANCES.

Monsieur le Rédacteur,

L'Ami de la Religion et de la Patrie du 17 courant, contient une demi-colonne d'injures gratuites à propos de mes réminiscentes sur la lecture de M. Et. Parent. En adressant à ce journal quelques mots de justification, je veux me souvenir de cette maxime inspirée: « Responso mollis frangit iram. » Puisque l'Ami a l'honneur si vive, gardons notre sang froid. Mes réflexions lui paraissent marquées au coin du mauvais vouloir, de la mauvaise foi, et écrites avec l'intention de blâmer quand même. En ce cas, il faut que mon intention diffère beaucoup de mes expressions, dans lesquelles j'ai mis, ce me semble, de la controverse et de la modération. L'Ami dit que je trouve des erreurs, des sophismes, des paradoxes dans le travail de M. Parent; et moi j'invite les lecteurs à juger par leurs yeux si je suis sorti d'aucune de ces expressions. Ce n'est pas que je renonce au droit de m'en servir, si la défense de la vérité me le commande. Mais, en attendant, je ne puis que témoigner à l'Ami ma surprise de le voir enfreindre, sans provocation, les règles d'une sage critique, et même de l'orthodoxie chrétienne. « Nous croyons, dit-il, que l'opinion des personnes les plus éclairées de notre cité vaut pour le moins celle du Rédacteur des Melanges et de son collaborateur. » Pour ma part, je n'hésite pas à avouer qu'une telle opinion vaudrait infiniment mieux que la mienne. Mais il est douteux que l'opinion de l'Ami soit celle des personnes les plus éclairées de Québec, il n'a pas même pour lui l'opinion toute entière de son correspondant, « un lecteur catholique, » dont la critique n'est nullement en contradiction avec la mienne. Ce correspondant relève ce que le travail de M. Parent a d'important pour le fond et pour l'ensemble. Je suis parfaitement de son avis, en autant que ses remarques ont trait à ce point de vue religieux et chrétien, sous lequel M. Parent envisage les hautes questions sociales. Mais, de son côté, un lecteur catholique insinue assez clairement qu'il pense comme moi sur plusieurs questions qui, pour être incidentes, n'en ont pas moins de gravité dans leurs tendances. — Ainsi, il relève ce qu'a dit le lecteur de la vie contemplative, etc. Il avoue qu'il se trompe, quand il parle d'un enseignement religieux prétendu au-dessous des besoins sociaux; enfin, il déclare qu'il ne touchera aucune autre question où M. Parent aurait besoin d'être expliqué. Hé bien, j'ai cru, moi, que la vérité exigeait que je touchasse ces questions; et ne trouvant pas aux avancées de M. Parent d'explications satisfaisantes, je les ai blâmées. Si j'avais été mu par des motifs aussi peu généreux que ceux que me suppose l'Ami, je n'aurais pas manqué de m'attaquer à plusieurs autres points sur lesquels la lecture est en défaut.

J'aurais pu parler d'abord du choix du sujet; le spiritualisme. Traiter de si hautes matières, sans de fortes études analogues, c'est vouloir braver la masse d'Hercule.

J'aurais pu mettre en question l'utilité pratique de ce travail. Quels sont, en effet, les grands intérêts du peuple dont il devait s'occuper? Si je résume les hautes questions qui s'agitent dans notre jeune Canada, je trouve: le ministère et l'opposition; la réforme électorale et le rappel de l'Union, la modification ou l'abolition de notre tenure seigneuriale; la réciprocité du commerce, le libre échange, la libre navigation du St. Laurent, enfin l'annexion aux Etats-Unis ou la fédération de toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord. Or, quelle mission plus spéciale que les autres citoyens a regus le prêtre d'intervenir, comme tel, dans ces questions toutes terrestres? S'il se sent pressé, au reste, de lire son avis (et son impartialité présumée, ses habitudes de forte dialectique, souvent le talent, l'âge et les lumières lui en donnent bien le droit), n'a-t-il pas la ressource commune de la librairie et du journalisme? — S'il est question du progrès intellectuel et moral, du bonheur physique et religieux du peuple, en qui le clergé canadien est-il au-dessous de sa haute position? Ses efforts pour la haute éducation comme pour l'éducation primaire sont presque surhumains. — Sous le rapport du bien-être physique, jamais le clergé n'a manqué de bonne volonté pour encourager les diverses sortes d'économies qui peuvent le promouvoir, et la diffusion du progrès de l'agriculture, le plus pratiquement utile que l'on puisse répandre. — Que ne fait-il pas pour l'amélioration morale et pour le bonheur religieux? A quel constant et pénible labeur à quels sacrifices et à quel dévouement ne l'a-t-on pas vu, ne le voit-on pas se condamner?

Quel est donc le délit de notre clergé contre les exigences de l'époque et le bonheur social, pour lequel il aurait mérité d'être lecturé et admonesté si rottement, pour le plus grand bien de la jeunesse? M. Parent a-t-il voulu faire allusion aux pénibles événements qui ont navré le cœur du prêtre Canadien bien avant que celui de tous autres citoyens? Mais, il n'a pas oublié qu'il recule lui-même quand il vit le précipice; et il ne peut disconvenir que je suis, certes, dispensé d'une plus longue apologie, après les nombreux aveux justificatifs de la réputation du clergé pour la tactique de certains hommes publics qui ne voudraient réparer l'édifice social, qu'en commençant par le raser jusqu'au sol.

— Je le répète; après les diverses questions que je viens de poser, ne puis-je pas mettre en doute si les hautes et magnifiques considérations de notre habile lecteur, ne sont pas presque nulifiées par des réminiscentes et un blâme si amèrement déversé sur le prêtre? — N'est-il pas été plus utile, comme plus juste, de présenter à la jeunesse l'immense résultat de ce travail si humble du prêtre, qui s'occupe à moraliser le peuple, à façonner les individus à l'exercice des vertus douces et simples de l'évangile? Peut-être M. Parent n'a-t-il beaucoup répété ce rôle du prêtre dans l'esprit des auditeurs, en faisant si peu concevoir à ceux-ci combien il est intimement lié avec le sort public, social et politique d'un peuple. Et pourtant, il lui eût été facile de faire toucher du doigt cette incontestable liaison. Il lui eût été facile encore de montrer le prêtre s'attaquant, sur tous les points, aux maux de l'humanité, pour les soulager ou les détruire. Pour ne parler que de notre capitale, voyez comme tout ce qui souffre, tout ce qui est faible, tout ce qui est pauvre, tout ce qui est oublié, délaissé, consumé même par la société, émeut ses entrailles. C'est lui qui, après Dieu, dirige le cœur de ces vierges héroïques, qui font tant pour le soulagement des misères humaines. C'est lui qui dirige et embrasse d'un si beau zèle ces associés de St. Vincent de Paul, qui vont consoler le prisonnier, rechercher le pauvre honteux, faire en un mot de la fraternité pratique, tandis que beaucoup de philanthropes et de jeunes patriotes se contentent de faire de la théorie. Ce n'est pas seulement l'émigré reculant, dans son sein opprimé par mille amers chagrins, le virus contagieux et mortel; ce ne sont pas seulement les orphelins, les vieillards et les vieilles femmes infirmes, les sourds-muets, les pauvres, les malades de toute espèce, qui trouvent, chez lui et par lui, secours et commiseration; mais ce sont même ces infortunés que ceux qui dénigrent le prêtre ont immolées à leur égoïsme et leurs bestiales passions. Quand elles sont aussi viles que la bone de nos rues, le prêtre leur

ouvre l'asile du bonheur, promis au repentir. Là, il leur prépare des aïeux pour essayer leurs larmes, pour relever leur courage, pour faire revivre le sentiment de leur dignité première; il a formé d'avance le cœur de ces admirables Sœurs du Pasteur. — Je pourrais prolonger ces détails; mais j'en ai dit assez pour prouver que la jeunesse a plus besoin d'être exhortée à imiter le prêtre, que d'être informée que celui-ci a besoin de se rénoveler et d'élargir ses principes. Voilà ma manière de penser. J'ajouterai, pour terminer, que si j'ai mal compris M. Parent et si mes remarques ne frappent pas juste, il vueille croire que l'Ami de la Religion ne m'en a pas moins calomnié. J'ai l'honneur d'être avec estime, M. le Rédacteur, celui que vous avez l'indulgence d'appeler votre

COLLABORATEUR.

M. l'Éditeur.

Il paraît que la critique qui a été faite de la lecture de M. Parent a soulevé la bile de l'Éditeur de l'Ami. J'aurais cru cependant qu'il se serait servi d'expressions plus polies et plus décentes que celles qui deshonorent son journal. L'Ami, qui se glorifie d'avoir pour approbateur tout le district de Québec, reçoit cependant le démenti de la part de plusieurs du clergé de ce district. Il n'y a pas qu'à Québec où M. Parent trouve des improbateurs; Montréal en fournit bien sa part; car tous les gens bien pensants sont loin d'être engoués de la magnifique lecture. Ce n'est pas par des phrases ronflantes et de vaines armoiries que l'on peut prouver des avancées, mais par des raisonnements justes, et c'est ce qu'a fait le savant critique de M. Parent. Il a dépeuplé le prestige dont s'enveloppaient la célèbre lecture, et l'a réduite à sa plus simple expression. On doit cependant tenir compte à l'auteur de sa bonne intention, quoiqu'il ait manqué son but. Mais ce qui honore le plus M. Parent, c'est qu'il n'est point irrité contre la censure de son antagoniste; tout au contraire on s'assure qu'il l'approuve de tout en tout. L'Ami devrait en faire autant, mais c'est qu'il en aoute, et revenir sur ses pas, lorsque l'on a trop avancé.

UN ANCIEN CURÉ.

24 janvier 1849.

ENTERREMENT D'UNE BANQUE. — Le 5 de ce mois, les habitants de Sandusky ont procédé à l'enterrement de la banque de leur ville, qui a tout récemment suspendu ses paiements. Formés en procession, ils ont escorté un cercueil tout chargé de billets de l'établissement défunt. Au-dessus flottait une bannière noire, portant ces mots: « Nous entendons l'espoir! » La plupart des assistants avaient leurs poches retournées en dehors, et entourées d'un crêpe. Parvenant à la maison où étaient autrefois les bureaux de la banque, le cortège s'est arrêté, et a été harangué par divers orateurs. De là on s'est rendu à la halle, où le cercueil symbolique a été lancé dans l'éternité.

NAISSANCES.

En cette ville, le 24, la dame de A. A. Peltier, née N. P., a mis au monde une fille.

En cette ville, le 22, la dame de J. L. Brout, née, a mis au monde une fille.

En cette ville, le 20, Madame H. A. Nelson a mis au monde une fille.

DÉCÈS.

A Ste. Geneviève, le 20 courant, Delle Julie Tibauque, âgée de 45 ans.

A Ste. Rose, le 18 courant, à l'âge de 49 ans, M. Augustin Tassé, l'un des commissaires d'école du lieu, et aussi l'un des conseillers municipaux du comté de Terrebonne. M. Tassé sur par ses manières affables et polies se concilia l'estime et l'amitié de tout le monde; et le concours nombreux qui a assisté à ses funérailles témoigne assez de l'estime dont jouissait le défunt. Le pays perd en lui un défenseur le plus zélé de ses intérêts, car l'on sait avec quelle ardeur il défendait la cause de ses compatriotes; et dans nos troubles politiques, il demeura fermement uni au parti des vrais amis du pays, c'est à dire au parti Lafontaine-Bédard et autres sommités politiques. — Communiqué.

AVERTISSEMENT.

ON recevra, jusqu'à JEUDI, le PREMIER FÉVRIER prochain, au Bureau du Conseil Législatif des Souscriptions cachetées pour l'IMPRESSON JOURNALIÈRE et pour l'IMPRESSON et la reliure des JOURNAUX du Conseil Législatif de la présente session. On pourra se procurer les renseignements nécessaires en s'adressant au Bureau. — 26 janv.

Chemin de Fer

DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

AVIS est par le présent donné que, jusqu'au 21 courant, les Chars de la Compagnie quitteront Longueuil à 11 heures A. M., seront à St. Hyacinthe à midi et demi et quitteront St. Hyacinthe à une heure et demi, et arriveront à Longueuil à 2 heures P. M. Le 21 courant, les chars quitteront St. Hyacinthe, à 6 heures A. M., Longueuil, à 9 heures A. M., et à 2 heures P. M. Le 22 courant, les chars quitteront St. Hyacinthe à 8 heures A. M., et arriveront à Longueuil à 11 heures P. M.

TARIF DES PASSAGERS.

Table with 4 columns: Station, 1ère Classe, 2de Classe, c. d. Rows include Du Terminus de la Compagnie sur le St. Laurent jusqu'aux stations de Belœil ou St. Hilaire, Du Terminus de la Compagnie sur le St. Laurent à la station de St. Hyacinthe, De St. Hilaire au Belœil au Terminus de la Compagnie à St. Hyacinthe, De St. Hilaire ou Belœil au Terminus de la Compagnie sur le St. Laurent, De la station de St. Hyacinthe à celles de Belœil ou St. Hilaire, De la station de St. Hyacinthe au Terminus de la Compagnie sur le St. Laurent, D'une station à une autre, lorsqu'il n'y a pas plus de six milles.

Il a été de plus pris des arrangements avec MM. McLean et Wright, propriétaires d'Omibus, pour que, tant que l'état de la glace permettra la traversée du fleuve, ils fassent partir des voitures suffisantes aux besoins du public, de l'Hôtel Ottawa, grande rue St. Jacques, une heure avant le départ des chars; ces voitures arrêteront à différents hôtels sur la route, en faisant par l'Hôtel Dougans, pour être au départ et à l'arrivée des chars allant de ou à Longueuil. Le prix pour chaque voyage sera de 15 sous.

N. B. — Les paquets, bien adressés, seront transportés et délivrés par la même route, dans aucune partie de la ville, à des prix proportionnés à leur volume et leur poids.

Pour le tarif de fret, et toutes les particularités qui y ont rapport, on s'adressera au Bureau de la Compagnie, qui contiendra tous les détails, et sont déposés aux différents stations de la Compagnie, et dans les Chambres de Nouvelles, et les différents hôtels de la ville et ailleurs.

Par Ordre, THOMAS STRENS, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie, } Montréal, le 12 janvier 1849. } Fer.